

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n°AG2026/02/24/5 portant sur

La désignation d'un nouveau conseiller technique au sein de la CCI Nice Côte d'Azur

Consultation électronique de l'Assemblée Générale de la CCI Nice Côte d'Azur

des 23 & 24 février 2026

VOTANTS

Mesdames et Messieurs SAVARINO Jean-Pierre - Président, LACHKAR Laurent – Vice-Président, KOTLER Jacques – Vice-Président Délégué, NASSIF Anis – Trésorier, BRUT Karine – Trésorière Adjointe, LECHACZYNSKI Anne – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ARIN Nicolas, BONNIN Olivier, BUTEAU Nicolas, CALVIERA Stéphanie, CARLADOUS Laure, COURTADE Anny, DEVEAU Laurent, DOLCIANI Lionel, DUMAS Philippe, GAMON Christophe, GINO Bertrand, HOELLARD Michèle, JASSET Marc, LAYLY Eric, LELLOUCHE Jean-Pierre, LIZZANI Elisabeth, LONDEIX Laurent, MARTINON Martine, MOLINES Gérard, MOULARD Patrick, NICOLETTI Pascal, NIDDAM Ilan, NOIRAY Florent, PASTORELLI Nadège, REBUFFEL Claudine, ROMERO Pierre, SALUSSOLIA Brigitte, SCOFFIER Stéphanie, SEROUSSI Béatrice, SOURAUD Emmanuel, TRICART Michel, TRIPODI Christophe, VIANO Emmanuelle, **Membres Élus Titulaires.**

39 Membres participants, le quorum de 31 votants est atteint conformément aux règles de quorum et de majorité du Règlement Intérieur de la CCINCA. L'Assemblée peut valablement délibérer.

NON VOTANTS

Mesdames et Messieurs GASTAUD Fabienne – Vice-Présidente, MESSINA Cédric – Vice-Président Délégué, GALBOIS Charles - Vice-Président Délégué, BOVIS Jessica – Secrétaire, **Membres du Bureau.**

Mesdames et Messieurs ALFANDARI Bernard, ALZINA Claude, BERTELOOT Nathalie, CHAUMIER Eric, DASSONVILLE Pascal, DUPHIL Thierry, GARCIA Philippe, GRECH Stéphane, GUITTARD Cynthia, LEROUX-COSTAMAGNA Frédérik, MANE Jean, MARIN Christophe, MARIN Matthieu, MARIO Pierre, MESSINA Aurélie, PALLANCA Charles, TEBOUL Thierry, VALENTIN Bruno, **Membres Élus Titulaires.**



VUS :

- L'article 33 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatif aux modalités de désignation des conseillers techniques de l'Assemblée générale ;
- L'article 73 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur relatifs au rôle et aux attributions du Bureau ;
- L'avis favorable du Bureau en date du 09 février 2026.

CONSIDERANT :

- ✎ Que l'article 73 du Règlement Intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur dispose que le Bureau est l'instance consultative de la CCINCA qui a pour attributions de conseiller et d'assister le Président dans la préparation des Assemblées Générales et pour toute question intéressant la CCINCA ;
- ✎ Que conformément aux dispositions de l'article 33 du Règlement intérieur de la CCI Nice Côte d'Azur, les conseillers techniques sont désignés, sur proposition du Président de la CCINCA, par l'Assemblée Générale ;
- ✎ Que le Bureau a rendu un avis favorable sur cette désignation lors de sa séance du 09 février 2026.

LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, À LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

- ▮ **APPROUVENT** la désignation nommément identifiée ci-dessous :

Prénom - Nom	Organisme	Fonction
Benoît DIANOUX	Station de pilotage des ports de Nice – Cannes - Villefranche	Conseiller technique de la CCINCA

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus,

Pour extrait conforme,

Nombre d'inscrits : **61** Nombre de départs : **0**
Nombre de participants au vote : **39** (*quorum : 31, atteint*)
Nombre de votes exprimés : **39**

Abstention : **0** Contre : **0** Pour : **39**

Nice, le 24 février 2026

La secrétaire

Anne LECHACZYNSKI

Le Président

Jean-Pierre SAVARINO